



CONVENTION DE PARTENARIAT

« Le Bim-Match »

Réf. : 24COPART08

Il est établi une convention de partenariat entre les soussignés :

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, sis à Saint-André de Sangonis (34725) – 9 rue de la Lucques, représenté par Jean-François SOTO, Président,

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, dont le siège social se situe au 2, parc d'activités de Camalcé à Gignac, représentée par Claude CARCELLER, vice-président à la culture et au tourisme,

La Communauté de Communes du Clermontais, dont le siège social se situe au 20 avenue Raymond Lacombe à Clermont l'Hérault, représentée par Claude REVEL, Président,

La Communauté de Communes Lodévois & Larzac, dont le siège social se situe Espace Marie-Christine Bousquet – 1 place Francis Morand à Lodève, représentée par Jean-Luc REQUI, Président,

L'Association OCVH – Le Sonambule dont le siège social se situe 2 avenue du Mas Salat 34150 Gignac, représenté par Jérôme FREY, Président,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration et d'organisation entre les cinq parties pour le projet « **Le Bim-Match** », aux conditions précisées ci-dessous.

PREAMBULE

Depuis 2015, le Pays Cœur d'Hérault anime un projet de développement et de coordination de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Dans l'objectif de favoriser l'accès aux arts, à la culture et à la connaissance des patrimoines pour les publics jeunes ou éloignés et les habitants du territoire, un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) a ainsi été signé pour 3 ans, en partenariat avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Une démarche territoriale concertée entre les partenaires de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) s'est ainsi engagée en Pays Cœur d'Hérault. Fort des résultats positifs du contrat, une Convention en faveur de la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) a pris le relai en 2019, permettant de soutenir les initiatives et de créer de nouvelles solidarités territoriales. Cette nouvelle

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2024

Application agréée E-legalite.com

convention s'inscrit dans la démarche de généralisation de l'EAC pour tous, visant particulièrement la mobilisation des jeunes dans l'objectif de sensibiliser 100% des 3-18 ans à l'EAC.

En parallèle de ce travail sur la structuration de l'EAC, les structures culturelles du Cœur d'Hérault expérimentent depuis plusieurs années des projets artistiques en espace public, dans des lieux non dédiés et en pleine nature, dans une volonté de toucher de nouveaux publics et de permettre, en même temps, aux habitants de redécouvrir leur territoire. Les particularités du contexte sanitaire ont même permis de développer des projets d'intervention artistique pour publics non convoqués.

Il est à noter que ces mêmes services culturels intercommunaux entretiennent depuis de nombreuses années des collaborations communes, dans le cadre de la CGEAC et en dehors, à travers « Les scènes associées en Cœur d'Hérault ». Ce partenariat se concrétise notamment par des accueils mutualisés d'artistes (tournées coordonnées, co-accueil...), permettant de rationaliser les coûts, de faire circuler les publics à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, et de l'identifier comme une destination culturelle de qualité.

Afin d'ancrer ces initiatives en faveur de l'éducation artistique et culturelle, un parcours structurant sur l'ensemble du territoire a été construit en 2023 : « Traversées sensibles ». Basé sur le maillage culturel tissé par les intercommunalités du Cœur d'Hérault, ce projet d'envergure a permis d'irriguer sur le territoire des créations artistiques et culturelles participatives, en lien avec les habitants.

Fort de cette réussite, les partenaires souhaitent renouveler l'expérience et écrire un nouveau projet participatif à l'échelle du Cœur d'Hérault, en impliquant plus particulièrement le public jeune hors temps scolaire.

Article 1 - Les enjeux du projet

Ce projet croisé permet de répondre à différents enjeux :

- ✓ L'équité culturelle en faisant rayonner l'Education Artistique et Culturelle sur l'ensemble du territoire, en faveur de la jeunesse
- ✓ La démocratisation culturelle, afin de favoriser l'accès de tous aux œuvres artistiques et aux structures et services culturels
- ✓ La cohérence des politiques culturelles publiques des collectivités locales et des services de l'Etat
- ✓ La rencontre entre des artistes et la population, ici plus particulièrement les jeunes
- ✓ La découverte des esthétiques du spectacle vivant (danse et théâtre)
- ✓ La mixité des publics, tant du point de vue géographique que social
- ✓ L'expérimentation d'actions de médiation innovantes
- ✓ Le renforcement des liens avec les partenaires-acteurs du territoire (municipaux, associatifs, scolaires, habitants, etc.) et la création d'une synergie autour d'un projet fédérateur

Article 2 - Actions et calendrier de mise en œuvre

Le Collectif bim réunit plus d'une vingtaine de performeurs appelés "bimers", tous réunis autour de la volonté de transformer notre rapport aux lieux que nous habitons. Ces lieux sont ainsi devenus leurs terrains de jeu, afin de créer des performances physiques et in situ. A mi-chemin entre la danse et le théâtre, ils ont développé un langage artistique collectif bien à eux.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Nous souhaitons proposer un « Bim-Match » : une création directement inspirée des compétitions sportives officielles et de la pratique spécifique du Bim.

La proposition est de travailler avec 3 groupes de participants issus des 3 communautés de communes, avec l'objectif de rassembler autour d'une proposition artistique qui soit fédératrice, participative et festive.

Le calendrier prévisionnel 2024 de mise en œuvre du projet a été pensé en 4 étapes :

Mai	24-28 septembre	30 septembre – 04 et 05 octobre	21 au 27 octobre
Phase 1 Première phase d'écriture et repérage sur place	Phase 2 Ecriture et médiation Recrutement des jeunes	Phase 3 Finalisation de l'écriture, conception technique, répétition et préparation des ateliers	Phase 4 Ateliers, répétitions et spectacle le 26/10 Bilan / démontage le 27/10

Le planning de travail détaillé est le suivant :

	mai-sept.	24-28 sept.	30 sept. - 4 oct.	21-27 oct.
		ECRITURE & MEDIATION	RECRUTEMENT / FABRICATION	REPETITIONS / REPRESENTATION
Communauté de communes du Clermontais	repérages, conception, préparation...	Pausas méridiennes collèges Salagou, Paulhan, Marie Sagnier, St Guilhem, avec l'accueil ado ALSH + lycées Renée Gosse et Marie Sagnier + atelier découverte 1h30 / 2h en fin de semaine, hors temps scolaire		<u>Du lundi 21 au jeudi 24 oct.*</u> 9h-11h : répétitions collectif à Lodève 13h-17h : ateliers X3 (Clermont, Lodève, Gignac) 18h-19h30 : mise en commun collectif * 1 après-midi dédiée au tuning de costumes & accessoires * pré-montage à Lodève le jeudi soir
Communauté de communes du Lodévois & Larzac				Classes M. Pain (sport 4°/3°), groupe danse M. Prim, champs des possibles, twirling bâton <u>Vendredi 25 oct.*</u> 10h-13h : rencontre des 3 groupes à Lodève + filage 14h-17h : générale

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2024

Application agréée E-legalite.com

<p>Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault</p>	<p>Lycée Simone Veil, ALSH</p>		<p>18h-20h : débriefing collectif * pendant ce temps : montage</p> <p>Samedi 26 oct. matin : montage + raccord collectif 14h : arrivée des participants 16h : Bim Match à Lodève 17h30 : goûter 19h : démontage</p> <p>Dimanche 27 oct. Rangement, départ</p>
<p>COLLECTIF BIM</p>	<p>4 bimeurs sur place (Clermont/Lodève/Gignac) écriture scénario du Bim match, conception scéno & son</p>	<p>3 bimeurs sur place (Clermont/Lodève/Gignac) Fabrication son, accessoires, costumes</p>	

Ce calendrier prévisionnel pourra être revu et adapté en cas d'impératifs liés aux artistes ou à un contexte particulier majeur, en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Article 3 - Portage du projet et conditions de réalisation

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est le maître d'ouvrage du projet « **Le Bim-Match** », en accord avec les 4 autres structures associées.

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault s'engage à assurer le suivi administratif et à régler toutes les dépenses prévues dans le budget prévisionnel en annexe 1.

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en collaboration avec **L'Association OCVH – Le Sonambule** est partenaire du projet. **L'Association OCVH – Le Sonambule** est responsable et coordonne toutes les actions menées avec les artistes et ses publics sur son territoire (recherches de publics, actions de sensibilisation et médiation, ateliers, réservation de salles, etc). *Cf planning détaillé en article 2.*

La Communauté de Communes du Clermontais, en collaboration avec le Théâtre Le Sillon est partenaire du projet. Le Sillon coordonne toutes les actions menées avec les artistes et ses publics sur son territoire (recherches de publics, actions de sensibilisation et médiation, ateliers, réservation de salles, etc). *Cf planning détaillé en article 2.*

La Communauté de Communes Lodévois & Larzac, dans le cadre du projet culturel Résurgence, saison et festival des arts vivants est partenaire. Résurgence coordonne toutes les actions menées avec les artistes et ses publics sur son territoire (recherches de publics, actions de sensibilisation et médiation, ateliers, réservation de salles, etc). *Cf planning détaillé en article 2.*

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2024

Application agréée E-legalite.com

La Communauté de Communes Lodévois & Larzac accueillera par ailleurs la restitution finale à Lodève le 26 octobre 2024 à 16h, en extérieur. Elle sera responsable de l'organisation de la représentation sur son territoire et obtiendra les autorisations administratives permettant la représentation.

Les frais de personnels des partenaires, les frais techniques et tout autre frais qui n'auraient pas été inscrits dans le cadre du budget prévisionnel en annexe 1 seront pris en charge par les communautés de communes et par le Sydel.

Article 4 - Coût du projet et participations financières

Le Coût prévisionnel du projet s'élève à **36.000,00 € TTC**.

Le Sydel du Pays Cœur d'Hérault et les trois communautés de communes s'engagent chacun à participer financièrement à hauteur de **2.750€ ou 5.250€ en fonction de l'issue des demandes de subvention**.

Le paiement de la part de chaque Communauté de communes s'effectuera en une seule fois auprès du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, avant le 1^{er} décembre 2024.

Le projet fait par ailleurs l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie dans le cadre de la CGEAC, et du Conseil départemental de l'Hérault.

Le plan de financement prévisionnel figure en annexe 1 de la présente convention.

Article 5 - Communication

« **Le Bim-Match** » fait l'objet d'une communication portée par chaque partenaire au travers de leurs canaux respectifs.

Les partenaires s'engagent à apposer la mention suivante dans tous les éléments de communication liés au projet :

« Ce projet est porté en collaboration avec le Pays Cœur d'Hérault et les Communautés de communes du Clermontois, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault, en partenariat avec les Scènes Associées en Cœur d'Hérault (Le Sillon, Résurgence et Le Sonambule), dans le cadre de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC), cofinancé par la DRAC Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault, avec le soutien de la ville de Lodève et la participation de l'association de Twirling Bâton Lodévois, du collègue Paul Dardé, de l'Accueil ados du Clermontois (service jeunesse) et le service jeunesse de Gignac. »

La mention sera dans la mesure du possible assortie de la présence des logos des partenaires de la présente convention, ainsi que des partenaires financiers (DRAC Occitanie, Conseil départemental de l'Hérault).

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Article 6 - Responsabilités et assurances

Les communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et l'OCVH qui accueillent les actions liées à ce projet sur leur territoire s'engagent à ce titre à respecter toutes les obligations légales, de sécurité, et notamment être assurée au titre des responsabilités civiles.

Article 7 – Exécution de la convention et évaluation

Cette convention prend effet le jour de sa signature par les parties et pour toute la durée du projet. Des modifications pourront être apportées à cette convention si besoin, par avenant(s) conjointement signé(s) par les cinq parties.

A l'issue de ce projet, un bilan sera établi conjointement par les parties, afin d'en mesurer les apports éducatifs, culturels et artistiques.

Article 8 – Compétences juridiques

Pour tout litige qui résulterait de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties déclarent donner compétence au Tribunal administratif de Montpellier.

Fait le, à Saint-André-de-Sangonis, en 5 exemplaires.

Le Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault,
Jean-François SOTO

Le vice-président à la culture et au tourisme de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Claude CARCELLER

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais,
Claude REVEL

Le Président de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac,
Jean-Luc REQUI

Le président de l'OCVH,
Jérôme FREY

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2024

Application agréée E-legalite.com

ANNEXE 1 : Budget prévisionnel et plan de financement

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION BIM-MATCH			
DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres (autofinancement)	
Achats		Subventions demandées	
Prestations de service	23 410 €	DRAC via CGEAC	15 000 €
Matières et fournitures	3 200 €		
Services extérieurs		Pays Cœur d'Hérault	2 750 €
Locations		Communauté de communes Vallée de l'Hérault	2 750 €
Entretien		Communauté de communes Lodévois Larzac	2 750 €
Assurances		Communauté de communes du Clermontais	2 750 €
Autres services extérieurs		Département	10 000 €
Honoraires		Région	
Publicité		Europe	
Déplacements, missions	9 390 €	Coopérative scolaire, FSE / MDL	
Charges de personnel		CNASEA (emplois aidés)	
Salaires et charges		Autres recettes attendues <i>(précisez. Ex. : participation familles, mécénat / fonds privés, etc.)</i>	
Autres Impôts et taxes			
Frais généraux		Ressources indirectes affectées	
Coût total du projet	36 000 €	Total des recettes	36 000 €
Emploi et contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations		Prestations en nature (logistique, encadrement, frais de déplacement, repas)	
Personne bénévole		Dons en nature	
TOTAL	36 000 €	TOTAL	36 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2024

Application agréée E-legalite.com